Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260622-2026_082-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 17/06/2026

Date de la convocation
12/06/2026

Date d'affichage
12/06/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19
Présents : 17
Votants : 18

L'an 2026, le 17 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna

Excusés avec pouvoir : Mme GODEFROY Nathalie donne son pouvoir à Mme KHEZZANE Christine

Excusé sans pouvoir M. BROSSAIS Daniel

Secrétaire de séance : Mme SABATIER Nathalie

Réf	2026-082

Objet de la délibération : FONCIER : CESSION DE PARCELLES SECTION C N°1636 ET 625 A CAP ACCESSION

Les parcelles cadastrées section C n°1636 et 625 situées impasse des lagunes à Saint-Didier et lieu de localisation de l'ancien presbytère qui a été démoli en 2025, ne représentent aucune utilité publique d'être conservées par la collectivité et peuvent faire l'objet d'une cession.

La société CAP ACCESSION, a donné son accord pour se porter acquéreur des parcelles cadastrées section C n°1636 et 625 d'une surface d'environ 1 001 m² au prix de 90 000€, frais de notaire en sus à leur charge.

Pour rappel le conseil municipal en date du 03/03/2026 a constaté la désaffection des parcelles section C n°1636 et 625 puis à prononcer leur déclassement du domaine public communal. Ainsi l'aliénation des dites parcelles peuvent être réalisées.

Vu le Code des collectivités Territoriales ;

Vu l'avis des domaines en date du 26 février 2025.

Considérant que cette parcelle a fait l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public communal,

Considérant que CAP ACCESSION a donné son accord pour se porter acquéreur des parcelles cadastrées section C n°1636 et 625 représentants une surface d'environ 1 001 m² au prix de 90 000 €, frais de notaire en sus à leur charge.

Des réunions publiques seront prévues pour les riverains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder les parcelles cadastrées section C n°1636 et 625 au profit de la société CAP ACCESSION soit une surface d'environ 1 001 m² au prix de 90 000€
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de CAP ACCESSION
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents afférents à cette opération

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260622-2026_082-DE

pour : 18 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
Mme SABATIER Nathalie

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)